

Délibération n° 2023 – VI - 009

Marché de prestations intellectuelles – Etudes préliminaires, études de dangers et dossiers d'autorisation de systèmes d'endiguement

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Représentée par M. Kohly
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Dorjol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Isère Aménagement : Estelle Pradério

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Benjamin Rey, UT Viroonnais / Lucille Delacour, UT Romanche / Marjorie Guillermo, Responsable Commande publique / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

La mise en concurrence du marché de prestations intellectuelles pour la réalisation des études préliminaires, études de dangers et dossiers d'autorisation de systèmes d'endiguement a été lancée le 30 juin 2023. La consultation a été est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Systèmes d'endiguement dans le bassin de l'Isère en Grésivaudan.
 - Le Villard-Bozon sur la commune de Goncelin,
 - Le Trouillet sur la commune du Cheylas.
- Lot n°2 : Système d'endiguement dans le bassin du Drac.
 - Le Béranger sur la commune de Valjouffrey/La Chapelle.

Pour chacun des lots, le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle définies comme suit :

- Tranche ferme : élaboration d'un diagnostic approfondi des ouvrages constituant le système d'endiguement.
- Tranche optionnelle 1 : réalisation d'une étude de dangers du système d'endiguement, constitution du dossier d'autorisation et suivi de la procédure jusqu'à obtention de l'arrêté préfectoral

La tranche optionnelle est conclue sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 150 000 euros HT pour le Lot 1 et 100 000 euros HT pour le Lot 2.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est de 24 mois à compter de la notification du démarrage de la Tranche ferme du marché, comprenant 12 mois pour le suivi des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement en cours d'instruction par les Services de l'Etat.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 28 septembre 2023, a attribué les marchés comme suit :

- **LOT n°1** : à EGIS EAU dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis au règlement de consultation, pour un montant forfaitaire de 57 600,00 € HT pour la tranche ferme, et un maximum de 150 000 € HT pour la tranche optionnelle à bons de commande.
- **LOT n°2** : à HYDRETTUDES Alpes du Nord dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis au règlement de consultation, pour un montant forfaitaire de 28 125,00 € HT pour la tranche ferme et maximum de 100 000 € HT pour la tranche optionnelle à bons de commande.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer ces marchés, ainsi que leurs éventuels avenants et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 02/10/2023

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk